

15 avr 2025 -08:39

Appartient à Conseil des ministres du 11 avril 2025

## Mise en lien des frais d'administration des unions nationales à la réintégration du marché du travail

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal rendant la répartition des frais d'administration entre les unions nationales tributaire de leur capacité à réintégrer des malades de longue durée sur le marché du travail.

Le projet prévoit qu'une partie du montant des frais d'administration fixes sera répartie en fonction du nombre de reprises autorisées d'activité rémunérée entamées à partir du premier jour du septième mois de la période d'incapacité primaire, pour une période de minimum un mois, en fonction des renvois vers des personnes/institutions compétentes en matière de réinsertion, et en fonction des résultats des contrôles thématiques effectués par les médecins du Service des indemnités, membres du Conseil médical de l'invalidité, des titulaires se trouvant dans la période d'invalidité.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 4 février 2002 fixant le mode de répartition des frais d'administration entre les unions nationales*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté  
Rue de la Loi 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)